

UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 23 octobre 2024

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 19 membres

	NOM et PRENOM	COLLEGE
1	BUE Nicolas	A
2	GLENARD Guillaume	A
3	HELLIO Hugues	A
4	VASSEUR-LAMBRY Fanny	A
5	ATTARD Jérôme	B
6	DEMAYE-SIMONI Patricia	B
7	DUTOIT Marc	B
8	JENNEQUIN Anne	B
9	LE MARC'HADOUR Tanguy	B
10	MUTELET Valérie	B
11	BODESCOT Michel	BIATSS
12	CHOPIN Jean-Marc	BIATSS
13	DUPAS Régis	BIATSS
14	BAUDUIN Tanguy	Usagers
15	MULLANU Léonard	Usagers
16	NOWECKI Maeva	Usagers
17	KARPOFF Cyrille	Pers.Ext.
18	CHATAIGNIER Corentin	Pers.Ext.
19	BONY Nadia	Pers.Ext.

Avaient donné procuration : 1 membre

	NOM et PRENOM	COLLEGE
1	SIMON Anne	A

Assistaient également à la séance :

	NOM et PRENOM	FONCTION / SERVICE
1	LAMALLAM Fikri	Responsable administratif et financier
2	PIRART Nathalie	CAP Avenir
3	DENONELLE Sylvie	FCU

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et présidente du conseil d'UFR ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il est 13h50.

2- Approbation des procès-verbaux du conseil d'UFR du 05/07/2024 et du 23/09/2024

Le PV de la séance du 23/09/2024 comporte une erreur. La chambre régionale des comptes des Hauts-de-France était en effet représentée par Monsieur Cyrille KARPOFF et non par Monsieur Philippe JAMIN. Une rectification a été faite en ce sens. Le conseil d'UFR approuve ensuite à l'unanimité ces deux procès-verbaux.

3- Modification de la capacité d'accueil pour le Master JPP et Licence parcours sciences politiques

La Capacité d'Accueil Limitée (CAL) pour le Master JPP est désormais fixée à 20 étudiants (au lieu de 15) et à 35 pour le parcours Sciences Politiques en L1 en sachant que cette dernière modification ne donne pas lieu à la création d'un groupe de TD supplémentaire. Le conseil d'UFR se prononce à l'unanimité en faveur de ces modifications.

4- Présentation du budget 2025

Monsieur Lamallam présente les grandes lignes du budget 2025. Celui-ci comprend 3 domaines d'activités : Formation licence (FOLIC) ; Formation Master (FOMAS) et Chargés liés au personnel.

Au titre de l'année 2025, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 62447€ soit une baisse de l'ordre de 3650€ (la DGF 2024 s'élevait à 66103€). Cette diminution nécessite par conséquent de revoir la répartition des dépenses.

Afin de ne pas impacter justement le prochain budget, il est proposé aux membres du conseil d'UFR de subventionner au titre du budget en cours (2024) les associations étudiantes ci-après implantées au sein de notre faculté. Monsieur Lamallam souligne au passage la diversité et la richesse des actions du tissu associatif.

Le montant global de la subvention s'établit à 3500€ :

- Association Master DCT : 500€
- Association Master Droit Public : 500€
- Association MasterJPP : 500€
- Association Master Droit de l'Entreprise : 500€
- Association Panier Local : 500€
- Association Foreign Student : 500€
- Association Quid Juris : 500€

Le budget 2025 ainsi que la subvention de 3500€ au profit des associations étudiantes ont été approuvés par le conseil d'UFR avec 19 votes pour et 1 abstention.

5- Points d'information de Madame le Doyen

Point 1 – Le déroulement du parcours concernant les étudiants inscrits dans le double cursus CPGE D1- Licence en droit (lycée Corot / université d'Artois) se déroule globalement dans de bonnes conditions même si quelques difficultés d'ordre administratives (inscriptions tardives) et logistiques (badges d'accès en attente) sont à souligner.

Point 2 : Madame le Doyen rappelle que les enseignants ont la possibilité de monter des projets CVEC. A son initiative, plusieurs projets ont été ainsi financés au titre de ce dispositif : fontaines à eau, boîtes à livres, table de ping pong extérieur.

Point 3 : Aménagement acoustique de la salle du conseil. Il s'agit s'insonoriser cette salle. Les travaux doivent normalement être entrepris en 2025.

Point 4 - le HCERES : Il mènera des auditions le 23 octobre. Les formations concernées par les auditions sont :

- Licence droit (y compris le parcours sciences politiques)
- Master Droit Public

Point 5 : Madame le Doyen a été contactée par Madame Barbara Serednicki, Présidente de la chambre Régionale des Commissaires de Justice car elle cherche à implanter à l'échelle territoriale une licence professionnelle activités juridiques (parcours commissaires de justice). Des discussions sont actuellement en cours pour la mise en place de cette formation au sein de notre faculté.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry

